

«Ce n'est pas parce qu'une personne appelle EXIT qu'elle passera à l'acte»

SÉRIE 2/3 Depuis quatorze ans, Gabriela Jaunin s'occupe des personnes qui ont décidé de mourir par suicide assisté en Valais. Elle est donc directement confrontée à la politique des homes du canton sur le sujet.

PAR CHRISTINE.SAVIOZ@LENOUVELLISTE.CH

LE CONTEXTE

→ Le nombre d'adhérents valaisans à EXIT, l'association pour le droit de mourir dans la dignité, ne cesse de croître. Idem concernant les demandes de suicide assisté qui proviennent de plus en plus de personnes âgées. Et ce alors que les homes du canton sont partagés sur la question: 50% d'entre eux refusent cette pratique.

→ «Le Nouvelliste» cherche à comprendre pourquoi de plus en plus de Valaisans ont recours au suicide assisté. Dans cette perspective, nous tentons tout au long de la semaine de mieux appréhender ce phénomène de société et les enjeux qui l'accompagnent.

Aujourd'hui, en Valais, la liberté est donnée aux homes concernant le suicide assisté. Comment cela se passe-t-il?

Quelques EMS l'autorisent en Valais, mais cela reste une minorité. J'ai pu aider des résidents à Sierre ou encore à Lens, mais dans la plupart des EMS valaisans, c'est refusé. Si une personne désire faire appel à EXIT dans un home n'autorisant pas le suicide assisté, elle est obligée de sortir pour mourir. Elle doit ainsi se rendre chez un membre de sa famille ou chez des amis qui acceptent de l'accueillir pour cela. Si elle ne trouve personne, elle ne pourra pas faire appel à EXIT, car nous ne pouvons pas aller à l'hôtel et EXIT Suisse romande n'a pas de lieu à disposition. Cela peut conduire à des situations dramatiques.

EXIT est parfois accusé de pousser la personne au suicide. Que répondez-vous à cela?

Sur dix personnes que je rencontre à leur demande, trois passeront finalement à l'acte. Les sept autres auront besoin



Coprésidente de l'association romande EXIT depuis l'an dernier, Gabriela Jaunin est également accompagnante depuis quatorze ans. HÉLOÏSE MARET

de parler, d'être rassurées. Par ailleurs, notre rôle est de leur expliquer d'abord qu'il y a d'autres solutions, comme les soins palliatifs. Nous n'y sommes pas opposés. Au contraire. Le plus important est que les personnes ne souffrent pas et puissent partir sereinement. Les gens qui font appel à EXIT savent qu'ils vont mourir. Ils ont le choix de la manière.

Il y a d'ailleurs des critères obligatoires pour faire appel à l'association...

Il faut d'abord être domicilié en Suisse, être majeur, avoir sa capacité de discernement, être atteint d'une maladie incurable ou souffrir de polyatholo-

gies avec des souffrances intolérables liées à l'âge. Nous n'entrons pas en matière avec les personnes qui disent juste être fatiguées de la vie. Il y a également toute une procédure: le membre d'EXIT doit fournir une lettre manuscrite mentionnant que c'est son choix et un rapport médical assurant qu'il a sa capacité de discernement. Chaque demande est étudiée par un médecin d'EXIT. Si la demande est acceptée, nous prenons contact avec la personne pour la rencontrer.

Quel est le but de ce premier entretien?

Nous devons nous assurer que c'est vraiment la décision de la personne de faire appel à EXIT. Les gens me racontent leur vie, les raisons qui les ont poussés à faire cette demande. Je leur demande toujours s'ils ont pensé aux soins palliatifs et s'il y a quelque chose qui les tient à la vie. Parfois, la réponse peut surprendre. Par exemple, un homme m'a confié que ce qui le rattachait à la vie, c'était de boire du champagne au bord du lac et qu'il ne pouvait plus le faire seul aujourd'hui. Je l'ai

Les gens me racontent leur vie, les raisons qui les ont poussés à faire appel à EXIT. Je leur demande toujours s'ils ont pensé aux soins palliatifs et s'il y a quelque chose qui les tient à la vie.

donc accompagné pendant deux ans au bord du lac pour ce petit plaisir de la vie; ensuite, il est décédé sans l'aide d'EXIT. Ce n'est pas parce qu'une personne appelle notre association qu'elle passera à l'acte. En plus, nous nous rencontrons au moins trois fois

avant que la personne ne fixe un jour.

Est-ce déjà arrivé qu'une personne renonce à en finir le jour J?

Oui, bien sûr. C'est le choix de la personne jusqu'à la dernière minute. Cela arrive qu'elle ne soit pas prête. Dans ce cas-là, nous repartons. Nous refaisons le point avec elle dans un délai d'un mois au minimum. C'est toujours la personne qui choisit la date et l'heure. La notion de liberté individuelle est essentielle.

Comment cela se passe avec les proches de la personne?

Il est primordial d'intégrer la famille. Les proches peuvent se préparer à la mort de la personne et faire un travail avant. Parfois, nous arrivons dans des familles où les personnes ne se parlent plus depuis des années. Si la personne qui veut mourir par le suicide assisté ne veut pas parler à ses proches, nous lui demandons de leur laisser un mot pour expliquer son choix. Nous parlons aussi avec le personnel soignant si les soignants le souhaitent. C'est important de débriefing avec eux et de ne pas les laisser de côté.

Y a-t-il un contexte particulier en Valais par rapport aux autres cantons romands?

Il y a une grande notion de la religion ici. Les établissements sont donc plus fermés qu'ailleurs. Nous le sentons très fortement. Un directeur d'un home du Valais central m'a même interdit de rendre visite à la patiente qui nous avait appelés. Alors que la résidente a le droit de recevoir qui elle veut. Au niveau de la procédure par contre, une fois le suicide assisté accepté, cela se passe très bien en Valais, avec la police et le médecin qui doivent constater le décès.

Vous accompagnez des personnes depuis quatorze ans. Quel a été le déclic?

Depuis toujours, les gens se confient tout le temps à moi, que les personnes me connaissent ou pas. Je l'ai remarqué dans mon métier de préparatrice en pharmacie et dans mon activité de bénévole à la Ligue vaudoise contre le cancer. A un moment de ma vie, j'ai eu envie de donner du temps aux personnes qui veulent faire appel à EXIT. Car il faut avoir du temps, de l'empathie, de l'écoute, être bien dans sa tête et avoir une vie saine pour faire cette activité.

Etes-vous payée pour cette tâche?

Non. Le bénévolat est d'ailleurs une notion importante pour moi. Je crois que si c'était payé, je ne le ferais pas.

Comment vivez-vous avec tous ces décès auxquels vous assistez?

C'est intense. Je garde des souvenirs magnifiques de chacune des personnes que j'ai accompagnées. La veille du jour J, je dors toujours très mal; j'ai un peu d'anxiété que tout se passe bien pour la personne, qu'elle puisse être sereine. Et le lendemain soir, je n'ai plus d'énergie. Ce sont des moments très particuliers. Les gens qui meurent sont vrais, il n'y a plus de tricherie. Quand je les accompagne, ils sont prêts. Mais c'est clair que cela engendre aussi des larmes et des émotions.

Lire également en page 14

Dernier épisode demain: le témoignage d'une octogénaire qui fera appel à EXIT et de la fille d'un homme décédé par suicide assisté.

Les demandes de suicide assisté en hausse en Valais

Les demandes de suicide assisté ne cessent d'augmenter, en Valais aussi. L'an dernier, 50 personnes l'ont effectuée dans le canton auprès d'EXIT; 40 d'entre elles sont décédées par ce moyen. En 2015, l'association romande enregistrait 22 demandes pour 21 décès, et en 2016, 33 demandes pour 25 décès. Autre chiffre révélateur: le nombre de membres valaisans d'EXIT est également croissant. Il est passé de 1981 en 2015 à 2577 en 2017.